



Accusé de vol a tord et reprise de mon poste

Par **nananais**, le **10/04/2010** à **23:19**

Bonjour,

je m'adresse à votre site pour avoir plus d'informations sur mes droits.

Je suis en cdi depuis 9 mois, je suis hotesse de caisse .J'ai commis une erreur de caisse cette semaine.

Aujourd'hui on m'accuse d'avoir voler cette somme. Ce matin on m'a notifier qu'il y avait des vidéos pour preuve. Je les ai vu, elles ne sont en aucun cas une preuve justifiant ma mise a pied. a aucun moment on me voit mettre de l'argent dans ma poche.

Mon directeur a souhaité que je signe des aveux afin de faire un licenciement amiable ou il mettais en place une procedure juridique pour vol a mon encontre. j'ai fallit craquer et accepter, je suis maman seule.

En reflechissant, j'ai refusé demandant à attendre mes 3 jours de mises a pied, je n'ai pas commis ce vol donc je n'avais pas à l'avouer.

Je demande à ce qu'on attende le retour de prélevement (car il peut avoir une erreur dans celui ci...) malheureusement il faut attendre mercredi prochain pour avoir le retour s'il était bon ou pas.

On me propose de retourné a mon poste et que l'on exploite les vidéos afin de voir si je prends vraiment de l'argent. je demande à rentrer chez moi car choquer des accusations.

On m'a laissé partir afin que je reflechisse et que mon directeur essaye d'exploiter plus ces

images car elle sont hacher et rien ne prouve que je me sert dans la caisse.

Recontacter dans l'après midi pour me dire que je pouvais réintégrer l'équipe et que mon directeur allait attendre de voir s'il n'y avait pas d'erreurs dans le prélèvement ou autre explications (car j'ai été remplacé à ma pause par une collègue)

le discours a changé entre ce matin et cet après-midi. On me dit que l'affaire ne doit pas être ébruitée dans le magasin et que je réintègre dès demain à mon poste et que l'on compte sur moi pour la fermeture des caisses dès demain. impressions de reprendre mon poste comme si de rien.

Je voudrais savoir ce que je peux faire ??? il s'agit de fausses accusations et s'il décide de me licencier qu'elles sont mes droits pour me défendre?

merci d'avance. besoin d'aide.

Par **frog**, le **11/04/2010 à 12:23**

Visiblement ton patron s'est rendu compte de sa boulette, d'autant plus que tu as su garder ton calme et éviter de signer n'importe quoi dans le feu de l'action. À mon avis, la tempête est passée, et tu n'as plus rien à craindre.

S'il voulait néanmoins encore te virer, il est plutôt mal parti : Il devra prouver qu'il y a eu un vol, et que c'est toi qui l'as commis.

S'il ne le prouve pas, il s'agira d'un licenciement sans cause réelle et sérieuse, forme de licenciement que le conseil des prud'hommes sanctionne généralement avec l'attribution au salarié licencié, de six mois de salaire... De quoi dissuader les employeurs de faire n'importe quoi quand ils ne sont pas sûrs de leur coup.

Par **nananais**, le **11/04/2010 à 22:10**

merci de cette information et oui je pense qu'ils ont jugé la situation trop rapidement.

Maintenant, j'attends les retours à cette situation car les rumeurs vont vite.

Malgré le fait que j'étais présente à mon poste aujourd'hui. J'ai dû affronter des regards et des "on dits".

Je ne sais pas s'ils vont continuer dans l'idée de me licencier mais je suis très blessée de ces accusations et je ne sais pas ce que je peux faire maintenant.

Mon boulot me plaît vraiment depuis 9 mois, on me donne des tâches plus qualifiées que mon poste et j'avais envie de croire en cette entreprise.

Aujourd'hui même si j'ai la tête haute car rien à me reprocher. Je suis déçue et démotivée de

cette situation.

Je ne vais pas rester sans rien faire le préjudice ne me semble pas anodin... Mais je ne sais pas ou s'arrête mes droits ????

Par **frog**, le **11/04/2010 à 22:21**

Va voir ton responsable, explique lui ta déception, tes peurs, et aussi, le fait que tu te plais dans la boîte et que tu veux évoluer. Tu verras, le fait de mettre des mots sur ce qu'on ressent, et de le dire à celui qui t'ont blessé de fera du bien. On en ressort rudement serein après une discussion constructive et ouverte.

Par **nananais**, le **11/04/2010 à 22:45**

De toute acons, il me faut attendre de savoir si oui ou non il ya u une erreur dans le prelevement.

mais je pense que malgré le faite d'en parler avec mon responsable je resterai blessé de cette accusation.

Je me donne a 200% dans mon travail et je ne comprends pas que l'on es pu juger un acte comme ca après tous les choses que j'ai réalisé sans demander de retour.

Je n'aurais pas une situation de maman seule je pense que j aurai pris la decision de les mettre au prudhomme.

Par **nananais**, le **22/05/2010 à 22:22**

bonsoir,

Les jours ont passé mon patron m'a informé qu'il n y avait pas d'erreur prelevements... mais qu 'il ny avait pas de preuves pour les accusations. J'ai donc gardé mon poste.

Après 1 mois et demi, je suis de nouveaux convoqués. je ne connais pas vraiment mes droits concernant cette histoire. je peux me faire assister d'un collègue mais j'ai peur qu'il associe mon collègue à mon souci et qu'on l'embete à son tour.

Depuis cette histoire, toutes mes missons sont remise en questions. on m'a meme demandé si je souhaitais cesser mes missions de taches superieures.

Je me retourne encore vers vous... aider moi... je voudrais connaitre mes droits.

merci d'avance.